# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

# Ile-de-France

#### ARBORICULTURE

Bulletin N° 39 du 25 septembre 2014





# **Faits marquants**

Cératites : des captures en verger Carpocapse : fin du second vol.

Drosophila suzukii: opportunisme sur poires abimées.

Anthonome du poirier : sorties d'adultes

# Fruits à pépins

## <u>Tavelure du pommier - Venturia inaequalis</u>

Dans les parcelles où des taches secondaires ont été observées, des contaminations sont toujours possibles sur les fruits, lors des épisodes pluvieux.



#### **Tordeuses**

#### Carpocapse des pommes - Cydia pomonella

Les pontes ont lieu généralement au crépuscule, quand la température est supérieure à 15°C, avec un optimum entre 23 et 25°C. Les œufs ne sont pas déposés si le feuillage est mouillé, par contre il faut une humidité au crépuscule compris entre 60 et 100%, avec un optimum entre 70 et 75% pour avoir des pontes.

La majorité des pontes se fait dans les 5 jours suivants l'accouplement. Après accouplement, les femelles peuvent pondre durant une douzaine de jours.



Le second vol n'est pas terminé, encore quelques captures sur quelques sites.

D'après le modèle **CarpoPomme2**, nous sommes en fin de deuxième génération aussi bien en milieu urbain (premières pontes au 15 avril) qu'en vergers (premières pontes au 29 avril).

#### Tordeuses de la pelure

Pandemis heparana

Pas de capture ces 15 derniers jours.

Attention, les phéromones utilisées pour *Pandemis heparana*, capturent aussi la tordeuse de l'œillet, *Cacoecimorpha pronubana* (photo au centre, page suivante) qui a des ailes postérieures orangées et *Ptycholoma lecheanum* (photo de droite, page suivante) qui a des ailes antérieures poudrées de vieil or et à bords avec reflet inox.







Le seuil de nuisibilité est de 50 captures dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

♣ Capua – Adoxophyes orana

Quelques captures sur plusieurs sites. Ces captures sont néanmoins en diminution depuis le début du mois.

Le seuil de nuisibilité est de 40 captures en 7 jours.



Eulia ou tordeuse de la grappe – Argyrotaenia pulchellana



Diminution des captures ces 15 derniers jours, le troisième vol a débuté.

Aucun seuil de nuisibilité n'est fixé quant au second vol et troisième vol, les chenilles s'attaquant aux feuilles.

Archips podana

Diminution des captures ces deux dernières semaines, le second vol est en cours.



Archips rosana

Pas de capture ces deux dernières semaines.

# Petite tordeuse - Cydia laborzewskii

Pas de capture ces deux dernières semaines.

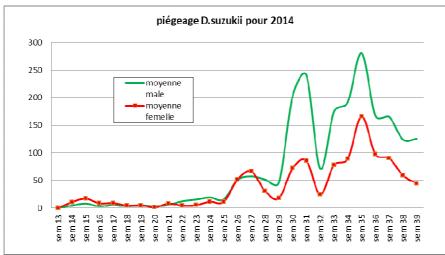
#### Anthonome du poirier - Anthonomus pyri

Des adultes d'anthonome du poirier ont été observés dans des vergers franciliens. Ils sortent de leur diapause estivale pour pondre dans les bourgeons à fruit. Les larves issues de ces œufs se nourriront de la totalité de la future inflorescence. Au printemps prochain ces bourgeons attaqués ne débourreront pas. Leur présence est à confirmer par des battages au lever du jour.

#### **Tous Fruits**

### Drosophila suzukii

C'est une drosophile très **polyphage**, qui peut **pondre sur des fruits en cours de murissement** (à la différence d'autres mouches des fruits, qui pondent sur fruits murs). Elle a un potentiel de ponte très important.





Ces 15 derniers jours, diminution du nombre de captures sur tous les sites de la région. Les populations de drosophile suzukii restent très importantes et le moindre fruit abimé est une source de nourriture, voire photo à droite, *D. suzukii* mâles (avec point noir sur les ailes) sur poire abimée.

ontantes, A noter agés par pêches,

Des dégâts sont observés sur des fruits (fraises remontantes, framboise ...) avec la présence de plusieurs vers dans les fruits. A noter que l'on retrouve également des *D.suzukii* sur des fruits endommagés par la grêle ou des piqures de guêpes, tels que les prunes, abricots et pêches, où l'épiderme est moins ferme.

Maintenez les mesures prophylactiques telles que la destruction des fruits atteints pour limiter le développement de ce ravageur. En effet *D. suzukii* peut terminer son cycle dans les fruits laissés au sol ou sur les tas de compost.

#### <u>Cératite - Ceratitis capitata</u>

En 2012, premières captures mi-juin.

Cette semaine on a observé des captures de cératites dans 2 vergers, sur le site de Vernouillet et celui de Saint Brice sous forêt ainsi qu'en milieu urbain.

C'est un organisme de quarantaine sous certaines conditions, pour le producteur, il n'y a pas d'obligation supplémentaire, sauf s'il exporte des produits vers des pays indemnes.



Prochain BSV, jeudi 16 octobre

\*\*\*\*\*\*

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**Observations**: FREDON, Chambre d'agriculture d'Ile de France, Chambre d'agriculture de Seine et Marne, les vergers de Molien, le jardin du Luxembourg, SRHM.

Rédaction : FREDON Ile de France : Céline BOURHIS LEZIER.

Comité de relecture : DRIAAF - SRAL, Chambre d'agriculture d'Ile de France et Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique**, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante <u>j.du-cray@cra-idf.chambagri.fr</u> en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Île de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Île de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.

# Carpocapse des pommes - Cydia pomonella

dpt	commune	confusion	total des captures depuis la pose des pièges	sem 37	sem 38	sem 39
75	paris 1		38	1	0	0
75	paris 2		61	0	0	0
75	paris 3		36	0	0	0
77	ussy sur marne	combo	12			
78	crespieres est	combo	50	1	0	0
78	crespieres ouest	combo	2	0	0	0
78	davron		419	6	2	4
78	feucherolles est	combo	11	0	0	1
78	feucherolles nord		28	0	0	0
78	feucherolles ouest		140	5	1	0
78	les alluets le roi	combo	12	0	0	0
78	orgeval nord		69	1	0	0
78	orgeval sud		28	1	0	0
78	saint nom	combo	7	0	0	0
78	vernouillet	combo	0	0	0	0
91	champcueil	combo	10	0	0	0
91	cheptainville	combo	0	0	0	0
91	leudeville	combo	0	0	0	0
91	villesauvage	combo	58	1	0	0
95	attainville		13	1	0	0
95	champagne		20	0	0	0
95	ecouen est		17	1	0	0
95	ecouen ouest		74	0	0	1
95	le mesnil		9	0	0	0
95	moussy	combo	4	1	0	0
95	persan		35	0	0	0
95	Saint Brice sous foret		131	3	0	0
95	Saint martin du tertre	combo	17	0	0	0

# Tordeuses de la pelure

# Eulia - Argyrotaenia pulchellana

dpt	commune	total des captures depuis la pose des pièges	sem 37	sem 38	sem 39
77	ussy sur marne	152			
78	orgeval	507	4	2	1
78	vernouillet	1004	102	22	17
95	groslay	676	1	2	2
95	saint martin du tertre	481	4	5	0

# Archips podana

dpt	commune	total des captures depuis la pose des pièges	sem 37	sem 38	sem 39
77	ussy sur marne	60			
78	les alluets le roi	48	1	2	1
78	vernouillet	100	15	5	1
95	groslay	128	3	3	3
95	saint martin	25	0	0	0

Capua - Adoxophyes orana

dpt	commune	total des captures depuis la pose des pièges	sem 37	sem 38	sem 39
75	paris 1	23	1	0	1
77	ussy sur marne	73			
78	crespieres e	3	0	0	0
78	crespieres o	0	0	0	0
78	feucherolles e	280	0	0	0
78	feucherolles o	3	0	0	1
78	les alluets le roi	1	0	0	0
78	orgeval	0	0	0	0
78	saint nom	218	0	0	0
78	vernouillet	29	1	0	0
91	beauvais	0	0	0	0
91	cheptainville	0	0	0	0
91	leudeville	0	0	0	0
93	montreuil	2			
95	attainville	76	1	0	0
95	ecouen e	75	1	0	0
95	ecouen o	205	2	0	2
95	le mesnil	1	0	0	0
95	Saint Brice sous foret	9	0	0	0
95	Saint martin du tertre	28	0	0	0